



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Membres présents: Mr REPP Guy – Mr KAPPS Christophe - Mr SCHISSELE Stéphane (quitte la séance à 21h42) – Mr RIVAUD Benjamin – Mr RIFF Aurélien – Mr PIERRON Jérôme – Mme HAMM Leslie – Mr GILLIG Thomas (arrive au point 2) - Mme RIBSTEIN Catherine - Mme HASE-TARIANT Brigitte - Mr HERTZOG Frédéric.

Membres absents excusés : Néant.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2016.
- 2) Aire de jeux rue des Cigognes.
- 3) Participation au paiement de la lame à neige à la Commune de Bilwisheim.
- 4) Bibliothèque.
- 5) Compte Administratif 2015.
- 6) Compte de Gestion 2015.
- 7) Taux d'impositions 2016.
- 8) Budget Primitif 2016.
- 9) Divers.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2016.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2016.

Aucune observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide par 9 voix Pour et 1 voix Contre, d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 février 2016.**

2) Aire de jeux rue des Cigognes. (Arrivée de Mr GILLIG Thomas).

Lors du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a proposé aux conseillères municipales habitantes de la rue des Cigognes, Mesdames HAMM Leslie et RIBSTEIN Catherine, de participer au groupe de travail dont l'objectif est de déterminer l'achat de matériel urbain pour l'aménagement de l'espace de jeux rue des Cigognes derrière l'école.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour l'achat de 4 bancs :

Catalogue Challenger :

-banc St Romuald en béton couleur gris sablé

Lot de 3 à 1639€ HT+ 583 € HT à l'unité soit un total de 2 222€ HT

Ou

- banc St Robin en béton gris sablé
Lot de 3 à 1547€ HT + 549€ HT à l'unité soit 2 096€ HT

Ou

- banquette droite St Fulbert gris sablé
Lot de 3 à 1237€ HT + 439€ HT à l'unité soit 1 676€ HT

Société Urbanext :

4 bancs avec dossier 1 121,08€ HT

Les bancs sont livrés avec l'équipement de fixation et les frais de transport sont inclus. Les bancs de la société Urbanext ont été placés dans les communes de Wingersheim, Mittelhausen, Gingsheim et Hohatzenheim, ce pourquoi nous bénéficions des mêmes conditions économiques, ces bancs ont été vus par la commission à Mittelhausen.

La mise en place de ces bancs se fera :

- Pour le terrassement en régie propre,
- Pour la partie dalle en béton recevant les bancs par la société ADEMAJ de Donnenheim pour un montant de 1000,00 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix Pour,

- **de choisir la société Urbanext pour l'achat et la fourniture de 4 bancs.**
- **de choisir la société ADEMAJ pour la création de la dalle en béton recevant les bancs.**
- **de mandater ces factures à l'investissement sous le compte 2184.**

3) Participation au paiement de la lame à neige à la Commune de Bilwisheim.

La Commune de Bilwisheim a fait l'acquisition d'une lame de déneigement adaptée pour le nettoyage de la piste cyclable entre Bilwisheim et Donnenheim.

Afin de mutualiser et de diminuer les coûts du déneigement de la piste cyclable, Monsieur le Maire propose de participer pour moitié à l'acquisition de cette lame de déneigement. Cette lame de déneigement sera adaptée sur le tracteur de la commune de Bilwisheim, le travail de déneigement se fera donc par l'ouvrier communal de Bilwisheim.

En complément de cette acquisition, une convention reliera les communes de Bilwisheim et de Donnenheim pour la facturation des heures de déneigement nécessaires à rendre praticable la piste de déplacement doux.

Le montant de l'acquisition de cette lame est de 1 200 euros TTC. Sur cette somme, la Commune de Bilwisheim touchera le reversement du FCTVA de 16,404 % (nouveau taux applicable sur les investissements fait en 2015 et déclaré en 2017) ce qui fera un montant HT de 1 030,89 euros.

La Commune de Bilwisheim va donc refacturer à la Commune de Donnenheim la somme de 515,45 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix Pour,

- **de contribuer à l'achat de la lame de déneigement pour un montant de 515,45 euros.**

4) Bibliothèque.

Lors du Conseil Municipal du 25 janvier 2016, plusieurs interrogations ont été posées. La bibliothèque de l'école est un « centre documentaire », son rôle n'est pas le prêt de livre mais l'utilisation d'ouvrage pour la recherche et la lecture plaisir sur place, en outre, la pratique du prêt nécessiterait un nombre de livres important. La médiathèque / bibliothèque de Brumath, en particulier le point lecture de Donnenheim a une mission de prêt de livres, d'organisation de manifestations liées à la lecture (accueil d'auteurs, point de rencontre des écoles). En ce qui concerne l'emprunt de livres, les classes élémentaires se rendent une fois par mois à la bibliothèque de Donnenheim où elles sont reçues par les bénévoles du réseau de lecture. Tous les enseignants sont satisfaits de ce dispositif et souhaitent le poursuivre dans les années qui viennent. En effet, même si la BCD devient fonctionnelle la fréquentation de la bibliothèque municipale est complémentaire car elle crée un lien entre les différents acteurs, les différentes pratiques de lecture et les différents lieux (bibliothèque, école, élèves, familles).

Afin de répondre aux attentes des différents acteurs, bénévoles, enseignants, élus et enfants, il est important que le local d'accueil soit plus grand et plus facile d'accès :

- L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sera réalisée.
- L'accessibilité pour les familles dont les enfants sont encore en poussette.
- La mise en place de l'accueil des classes, actuellement le local est trop étroit dans des locaux mansardés.
- Une plus grande surface disponible permettrait d'aérer l'espace d'accueil et l'agencement des rayonnages, d'où une meilleure visibilité des collections du point lecture.

Après avoir visité les locaux de l'ancienne école avec les responsables de la Médiathèque de Brumath et du point lecture de Donnenheim, les travaux de maintenance consisteraient à rafraîchir l'ancienne salle de classe et le couloir, et de créer l'ouverture automatique de la porte principale du bâtiment.

Lors de la réunion du bureau élargi de la CCRB du 22 mars 2016, la question du transfert de la bibliothèque de Donnenheim dans les locaux anciennement occupés par l'école a été abordée. Un accord de principe a été donné à cette évolution et il a été précisé que les travaux de mise en peinture seraient réalisés par la CCRB en régie.

Dans le cas d'un avis favorable du Conseil Municipal pour autoriser et de ce fait permettre le transfert du point lecture, le Conseil Communautaire de la Région de Brumath aura autorité à décider et à porter ce projet.

Un débat s'engage au sein du Conseil Municipal.

Les conseillers souhaitent que la Communauté de Commune de la Région de Brumath signe un bail de 5 ans reconductible avec préavis d'un an en mentionnant que la Commune de Donnenheim sera toujours prioritaire pour occuper les locaux si un éventuel projet venait à voir le jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix Pour,

- d'autoriser, à ce jour, la Communauté de Communes de la région de Brumath à occuper les locaux de l'ancienne école et à libérer les locaux actuels du point lecture.

5) Compte Administratif 2015.

Monsieur le Maire délègue la présidence à Monsieur Christophe KAPPS, Adjoint au Maire. Ce dernier soumet à l'assemblée le Compte Administratif 2015 arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> : Dépenses :	123 828,94 €
Recettes :	153 619,28 €
Excédent d'exercice	29 790,34 €

<u>Section d'investissement</u> : Dépenses :	120 494,09 €
Recettes :	57 365,12 €
Déficit d'exercice	63 088,97 €
Le déficit global de l'exercice se monte à :	33 298,63 €

L'excédent de fonctionnement antérieur est de :	62 067,52 €
L'excédent d'investissement antérieur est de :	141 321,92 €
L'excédent global de clôture est de :	170 090,81 €

Monsieur Christophe KAPPS répond aux différentes questions posées par les membres du Conseil Municipal par rapport aux dépenses et recettes réalisées au courant de l'exercice 2015.

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2015, Monsieur le Maire quitte la salle.

**Le Conseil Municipal, après délibération
décide par 10 voix Pour,**

- **d'adopter le Compte Administratif 2015 ainsi présenté,**
- **de reprendre la somme de 78 193,85 €uros au compte 001 (excédent d'investissement reporté) du BP 2016,**
- **d'affecter la somme de 62 067,52 €uros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du BP 2016.**
- **d'affecter la somme de 29 790,34 au compte 1068 (affectation du résultat) du BP 2016.**

6) Compte de Gestion 2015.

Monsieur le Maire soumet aux conseillers le Compte de Gestion de l'exercice 2015 établi par le Trésorier Principal de BRUMATH.

Les chiffres étant en concordance avec le Compte Administratif 2015 de la Commune de Donnenheim,

**Le Conseil Municipal, après délibération,
décide par 11 voix Pour,**

- **d'adopter le Compte de Gestion 2015 ainsi présenté.**

7) Taux d'impositions 2016.

Monsieur le Maire délègue la présidence à Monsieur KAPPS Christophe, Adjoint au Maire en charge des finances. Ce dernier soumet à l'assemblée la fixation des taux 2016. Après discussions et explications aux membres du conseil municipal :

Les taux 2015 se sont élevés à :

- taxe d'habitation	7,70 %
- taxe sur le foncier bâti	2,41 %
- taxe sur le foncier non bâti	18,97 %
- cotisation foncière des entreprises	10,65 %

Au vu des besoins de financement pour l'année 2016, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 11 voix Pour,

- de fixer les taux 2016 comme suit :

- taxe d'habitation	7,70 %
- taxe sur le foncier bâti	2,41 %
- taxe sur le foncier non bâti	18,97 %
- cotisation foncière des entreprises	10,65 %

- de fixer le produit global attendu concernant les 4 taxes directes locales et de la C.F.E. pour 2016 à **37 263,00 Euros**.
- de prévoir au BP 2016 un montant de **14 488,00 Euros** pour le prélèvement du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

8) Budget Primitif 2016. (Mr SCHISSELE Stéphane quitte la séance à 21h42).

Monsieur le Maire délègue la présidence à Monsieur KAPPS Christophe, Adjoint au Maire en charge des finances. Ce dernier soumet à l'assemblée le budget primitif 2016. Après discussions et explications aux membres du conseil municipal :

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 ainsi élaboré.

<u>Section de fonctionnement</u> : Dépenses :	167 118,52 €
Recettes :	167 118,52 €

<u>Section d'investissement</u> : Dépenses :	185 869,81 €
Recettes :	185 869,81 €

Les subventions ont été proposées pour les associations suivantes :

SIVU : 15 000 €
Conseil de fabrique : 1 000 €
Association Sports et Loisirs : 500 €
Tennis-Club Bilwisheim-Donnenheim : 300 €
Croix rouge : 100 €
SPA SAVERNE: 100 €

**Après délibération, le Conseil Municipal
Décide par 10 voix Pour,**

- adopter le Budget Primitif 2016 ainsi présenté.
- d'accepter la reconduction des subventions aux associations pour l'année 2016 selon l'annexe IV B1.7 du Budget Primitif 2016.

9) Divers.

a) Aménagement de la Place de l'école :

Comme convenu lors de la réunion du bureau élargi du mercredi 16 mars 2016, nous avons débattu d'une proposition d'investissement 2016 de 700 000 euros pour la voirie. La rue des Cyprès de Donnheim étant programmée pour être reprise dans sa totalité, je vous propose après concertation avec les services techniques de la Communauté de Communes notamment avec Monsieur KADDOUR Farid en date du mercredi 23 mars 2016, de remplacer la rue des Cyprès par la réfection de la place du village qui est en bien plus mauvais état. Si nous nous basons sur du rabotage de la chaussée et du remplacement de l'enrobé ainsi que quelques mètres de caniveau CC, le montant ne dépassera pas le budget prévu (55 000 euros).

Dans le but de compléter la rénovation de la place de l'école, une commission se réunira pour faire force de propositions.

Commission pour l'aménagement de la Place de l'Ecole :

- **Mr SCHISSELE Stéphane**
- **Mr PIERRON Jérôme**
- **Mme HASE-TARIANT Brigitte**
- **Mr GILLIG Thomas**

Ce projet se fera en partenariat avec Mr DAULL.

Sur ce, la séance est close à 22h15.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur REPP Guy	
Monsieur KAPPS Christophe	
Monsieur SCHISSELE Stéphane	Quitte la séance à 21h42
Monsieur RIVAUD Benjamin	
Madame HASE-TARIANT Brigitte	
Madame HAMM Leslie	
Monsieur HERTZOG Frédéric	
Monsieur PIERRON Jérôme	
Monsieur RIFF Aurélien	
Madame RIBSTEIN Catherine	
Monsieur GILLIG Thomas	